

Ici et ailleurs

Nomination

Mme **L. Dols** est prolongée comme juge de la jeunesse à Liège pour cinq ans.

Comité de prévention...

Maïté De Rue est devenue membre du Comité de prévention de la Torture (CPT) du Conseil de l'Europe «*au titre de la Belgique*». Mme De Rue est Substitut de l'auditeur du travail à Bruxelles et maître de conférences invitée à l'Université catholique de Louvain; elle a aussi été éphémère Directrice de la Ligue des droits de l'Homme et a travaillé dans plusieurs Cabinets ministériels socialistes. Elle succède ainsi à **Marc Nève**, avocat à Liège, qui y aura été particulièrement actif pendant plusieurs années.

...de la Torture...

Le CPT a pour mission de prévenir les mauvais traitements des personnes privées de liberté en Europe. Il visite des lieux de détention (prisons, centres de détention pour mineurs, postes de police, centres de rétention pour étrangers, hôpitaux psychiatriques, foyers sociaux) afin d'évaluer la manière dont les personnes privées de liberté sont traitées. Le CPT a un accès illimité à tout lieu de détention et le droit de se déplacer sans restriction à l'intérieur de ceux-ci. Il peut s'entretenir sans témoin avec des personnes privées de liberté.

...en visite en Belgique

Après chaque visite, le CPT adresse un rapport détaillé à l'Etat concerné. Ce rapport rassemble les constatations ainsi que des recommandations, commentaires et demandes d'information. L'Etat est prié d'y répondre et d'apporter une solution

aux problèmes soulevés relatifs à la «*torture*» ou aux «*peines ou traitements inhumains ou dégradants*».

Le CPT effectue des visites périodiques (généralement tous les quatre ans), mais peuvent également faire des visites «*ad hoc*» lorsque cela s'avère nécessaire, comme c'est le cas actuellement en Belgique suite à la situation à la prison de Forest.

Secret professionnel modifié

A deux reprises en quelques mois (Loi du 30 novembre 2011 puis loi du 23 février 2012), l'article 458bis du Code pénal a été modifié. Il s'agit de la disposition qui prévoit que les personnes soumises au secret professionnel PEUVENT (pas DOIVENT !) informer le procureur du Roi quand elles ont connaissance de certains types d'infractions commises sur des personnes vulnérables «*lorsqu'il existe un danger grave et imminent pour l'intégrité physique ou mentale du mineur ou de la personne vulnérable*» ou «*lorsqu'il y a des indices d'un danger sérieux et réel que d'autres mineurs ou personnes vulnérables visées soient victimes des infractions prévues aux articles précités et qu'elle n'est pas en mesure, seule ou avec l'aide de tiers, de protéger cette intégrité*». La dernière modification en date inclut la violence entre partenaires et l'état de grossesse comme faits permettant, à des conditions très restrictives, la dépenalisation de la divulgation de secrets professionnels.

L'orientation vers...

L'orientation d'enfants de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé requiert l'élaboration d'un rapport d'orientation qui peut être établi par un centre PMS organisé,

subventionné ou reconnu par la CF ou tout autre organisme offrant les mêmes garanties en matière d'orientation scolaire ou professionnelle. Chaque année, les organismes souhaitant être habilités à établir ces rapports peuvent en faire la demande à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

...l'enseignement spécial

Parmi les conditions pour cette habilitation, notons que l'organisme doit être indépendant des pouvoirs organisateurs et des écoles et établissements d'enseignement spécialisé, intervenir gratuitement (ou au prix «*mutuelle*»), n'intervenir qu'à la demande des parents ou représentants légaux auxquels les conclusions seront directement communiquées, ne pas mélanger la délivrance de tels rapports avec la guidance de ces mêmes élèves, ou encore ne pas régulariser la situation d'élèves irrégulièrement admis dans les établissements d'enseignement spécialisé. Si toutes ces conditions permettaient d'éviter des orientations abusives vers l'enseignement spécial, ce serait une bonne chose.

Printemps québécois

Qui le sait de ce côté-ci de l'Atlantique ? Le paisible Québec connaît la plus longue grève étudiante de son histoire. La fronde a démarré officiellement le 13 février 2012 en réaction à la décision du gouvernement de Jean Charest (Parti libéral du Québec) d'augmenter progressivement les frais de scolarité dans les universités et les écoles supérieures. De 2168 \$CAN aujourd'hui, ils passeraient à 3793 \$CAN en 2017, soit une augmentation de près de 75% en cinq ans. Le 22 mars, c'est une marée humaine de près de 200 000 personnes qui

a défilé dans les rues de la ville pour manifester son mécontentement. Impressionnant, quand on connaît le calme habituel de Montréal.

Accessibilité...

Si l'enjeu le plus immédiat de la contestation est d'empêcher une nouvelle hausse drastique des frais de scolarité (en 2007, le gouvernement avait déjà décidé d'une hausse de 30%), il sert aussi de catalyseur à une revendication sociale beaucoup plus large, qui n'est rien moins que le modèle de société dans lequel le Québec va s'engager pour les prochaines années. Alors que les étudiants peinent déjà à financer leurs études et travaillent souvent sur le côté pour y parvenir, cette hausse va pénaliser les plus pauvres et mettre en péril le principe d'accessibilité de tous aux études supérieures. La seule alternative sera alors, comme aux USA, de contracter un emprunt (rappel utile du prix d'une année d'étude aux USA et ce dans une université d'état, donc une des moins chères: minimum 30 000 dollars).

...et endettement

Pour étudier, il faudra donc s'endetter. Ce qui va bien sûr influencer le choix du domaine d'étude, celui-ci ayant intérêt à déboucher sur un emploi rémunérateur qui permettra de rembourser l'emprunt (aux USA, ce n'est que très récemment qu'Obama a fini de rembourser sa dette étudiante). Soutenant la revendication des étudiants, des professeurs québécois ont rédigé un manifeste où ils dénoncent cette logique de l'endettement : «*(elle) l'enrégimente de facto dans l'univers financier, soumet ses décisions au banquier. L'étudiant deviendra ainsi un agent de reproduction de l'ordre social plutôt qu'un citoyen participant pleinement à l'évolution de sa société. Ce*

sont la liberté académique et toute la dimension critique de la formation universitaire qui semblent frappées de caducité». (voir profscontrelahausse.org)

Carré rouge

Depuis plus de deux mois, arborant le carré rouge, emblème de la contestation, les étudiants rivalisent chaque jour d'imagination pour attirer l'attention sur leur combat : un jour, c'est une banderole géante qui couvre le pont Jacques Cartier, un autre, le bâtiment du ministère de l'éducation qui est peint en rouge, un autre encore, les automobilistes qui sont bloqués à l'entrée de la ville. Le gouvernement fait la sourde oreille, lance sa police anti-émeute qui procède à des tabassages en règle, parfois extrêmement violents. Certains étudiants se désolidarisent du mouvement, introduisent des recours en justice, réclament le droit d'étudier et protestent contre les piquets de grève. Mais la résistance ne faiblit pas.

Boycott

Dernièrement, elle a même conduit à des actions de boycott. En cause, la couverture très partisane que certains médias font de cette grève étudiante. Sur facebook, des photos montage se partagent, qui comparent les unes des principaux titres québécois. La couverture de la manifestation du 22 mars est assez éloquente ; alors que le quotidien Le Devoir, considéré comme indépendant, titre «200 000 fois «entendez-nous»», le Journal de Montréal, soupçonné d'allégeance au gouvernement, ose : «les étudiants perdent des appuis». Comme cet exemple n'est pas resté isolé, les professeurs qui soutiennent les étudiants ont décidé de boycotter Québecor, propriétaire de ce journal mais aussi éditeur de livres universitaires.

Le Québec bouillonne

Le 24 avril 2012, il y avait près de 300 000 personnes au parc Jeanne Mance, à l'appel du 42ème jour de la terre. Gaz de schiste, sables bitumineux,

protection des écosystèmes, protocole de Kyoto (dont le Canada s'est désolidarisé) : l'environnement était au coeur de toutes les revendications, mais le carré rouge, symbole de la contestation étudiante, était aussi présent. Beaucoup de manifestants étaient ainsi là pour protester contre l'attitude générale du gouvernement, qu'elle concerne l'éducation ou l'environnement. Le Québec bouillonne.

Les bécicles de JiJi

T'as l'bonjour de l'ancêtre

Dans *Guido Magazine* de février, reçu au campus Solbosch de l'ULB, l'interview d'un paléo-anthropologue au sujet de la reconstitution de «l'Homme de Spy» : «On a découvert deux squelettes partiels d'Hommes de Néandertal adultes au XIX^{ème} siècle». Le dernier a été tué durant la Guerre de Crimée ?

Faciliter le ménage ?

Nous y revoici (*J.D.J.*, n° 311, p. 47) : le *Moniteur* du 2 février (2^{ème} éd.) publie en F et N un avis de Selor relatif à la «sélection comparative néerlandophone de 'facility managers' pour le Service public fédéral Emploi, Travail et concertation sociale». Remarquez d'abord le s puisque sur le site de Selor, la notice de l'épreuve signale qu'il y a 1 emploi à pourvoir. Pour que faire ? «Het beheer van het hoofdgebouw van de FOD», la gestion du bâtiment central du SPF. Mais spécialement des **water closets**, alors, si l'anglais est indispensable.

Plomberie ministérielle

Joëlle Milquet, ministre de l'Intérieur (à qui les *Bécicles* doivent tant) au 7-8 de la RTBF radio (16 mars, 7 h. 45) : «Ces **matières ressortent de ma collègue, Laurette Onkelinx**». Pour éviter une telle plongée dans la scatologie, il fallait dire «**ressortissent à**», ou «**sont du ressort de**». Eh oui, il y a deux verbes *ressortir*, et d'ailleurs aussi deux verbes *sortir* : on doit écrire «*La présente loi sortit ses effets*», sous peine de se faire...

Ça tombe dru

À la *Revue de la presse étrangère* de la RTBF Radio (28 février, 9 h.) : «*[Le rival du président sortant] est un **apparatchik**, pour utiliser le terme sénégalais*». Joli, le ouolof, surtout écrit en caractères cyrilliques.

Au même programme, 26 mars : «*Charles Michel a **enfourché** ses trompettes sécuritaires*». Comme Merkel sur son **ballet** (*J.D.J.*, n° 313, p. 47) ?

Dans *Le Soir* du 2 mars, à la question «*A-t-on tiré les bonnes leçons de Fukushima ?*», Paul Lannoye répond : «*Non, le courant repart dans l'autre sens*». Le courant (électrique) alternatif, on connaît ça chez Écolo.

Un rapport de l'inspection du S.P.F. Santé publique (encore ! : *J.D.J.*, n° 307, p. 47) qui aboutit à la saisie de «*cent seize chiens, une chèvre et son chevreau*» dans un prétendu refuge (et à l'arrêt n° 217.581 rendu le 27 janvier 2012 par le Conseil d'État) : «*Les animaux **divaguent** sur la voie publique*». Rien d'étonnant puisque la propriétaire elle-même «*doit consulter un vétérinaire agréé*». Spécialisé en thérapie de groupe, si possible.

Le Soir des 10 et 11 mars : «*La berce du Caucase est une grande plante surmontée d'**ombrelles** attirant nombre d'insectes*». Comme le chantait Luis Mariano : «*L'**ombelle** de Cadix...*».

Même organe, même jour : «*Sur un total de 722 policiers motards, 39 sont des **femmes**. Et encore, 21 seulement le sont réellement pour l'instant*». Les autres se tâtent encore ?

Toujours le même, 13 mars : «*Les budgets de la **Station polaire** Princess Elisabeth risquent d'être **gelés***». Il fallait la mettre en Équateur, ballots ! (*J.D.J.*, n° 301, p. 47).

Vers une désexcellence ?

Chez nous, la contestation contre la marchandisation de l'éducation se fait plus discrète mais existe tout de même. Le 24 mars, des chercheurs ont publié une carte blanche dans *La Libre*, pour en appeler à une désexcellence des universités. «*Car l'idéologie de l'Excellence n'est pas seulement une escroquerie*

intellectuelle, née d'un paralélisme erroné entre le monde académique et celui de l'entreprise. Elle est le fruit d'une destruction concertée de ce que représentent les universités, avec des conséquences désastreuses sur le plan aussi bien moral, qu'humain, scientifique et pédagogique». Montréal-Bruxelles : même combat.